

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS1055

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Karamanli, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 9

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« au I de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à permettre au travailleur d'utiliser ses points de son compte professionnel de prévention pour le financement d'actions de reconversion (bilans de compétences, VAE) et sa rémunération pendant un congé de reconversion professionnelle, ce quel que soit les facteurs de risques professionnels encourus et non seulement les 6 facteurs de risque aujourd'hui prévus dans l'article)